

**SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE ZONZA

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **29 Décembre 2022**, Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil**, par :

M. Henri SANTONI, demeurant à ZONZA, Né à ZONZA le 21 mars 1957 ;

Et Mme Catherine SANTONI, demeurant à SOLARO, Née à PORTO-VECCHIO le 14 octobre 1971.

Pour en avoir eu seuls la possession depuis plus de trente ans en y joignant celle de leur mère,

Mme Lucie GIUDICELLI, Vve de M. Antoine SANTONI, demeurant à ZONZA, Née à ZONZA le 21 septembre 1934, Décédée à PORTO-VECCHIO le 06 février 2018.

Désignation des biens :

Une parcelle de terre cadastrée Section H, N°1114, Ldt RENAJOLO, pour 17a84ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)